

La Communauté de Communes fait évoluer les points tri !

Au printemps, les habitants de la Communauté de Communes Lure Jabron Vançon Durance (CCJLVD) verront les points tri et la collecte des déchets évoluer sur leur territoire : les bacs roulants vont être remplacés par des colonnes verticales, chaque point d'apport regroupera tous les flux de déchets et des colonnes à cartons vont être ajoutées*. Aussi, la Communauté de Commune ajoute vingt et un points d'apport sur son territoire pour un total de quarante six emplacements pour que les habitants puissent trier leurs déchets.

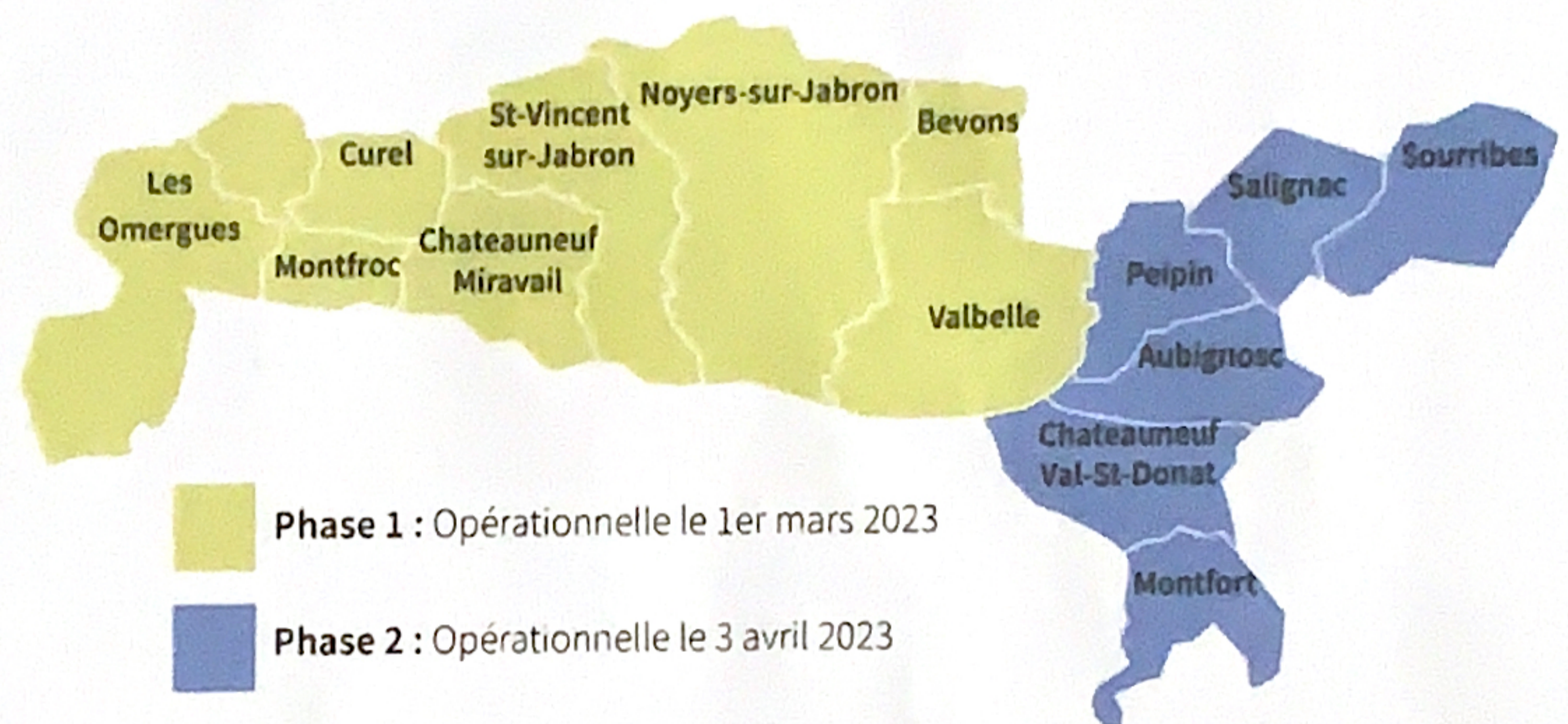
Ces évolutions seront déployées en deux phases : le remplacement des bacs roulants par des colonnes verticales se fera dès le **1er mars 2023 pour la Vallée du Jabron** et dès le **3 avril 2023 pour le Val de Durance**. Les colonnes à cartons seront quant à elles en place à partir du premier avril.

Un seul point pour déposer tous les déchets

L'implantation de conteneurs verticaux pour les ordures ménagères permettra d'avoir des points de tri complets regroupant tous les flux de déchets : emballages, papiers, verre et ordures ménagères, et sur certains points, la collecte de gros cartons. Cela conduira à augmenter, selon les secteurs, le nombre de points de tri. Le geste de tri se trouvera ainsi encouragé et facilité puisque qu'il sera mis au même niveau que les ordures ménagères. "On estime une baisse de 20% de la quantité d'ordures ménagères produite au bout de trois ans après le passage en colonne de tous les flux et la densification des points de tri" indique René Avinens, président de la CCJLVD.

Optimisation des tournées de collecte et des coûts correspondants

Le remplacement de ces bacs roulants par des colonnes verticales et la réorganisation des points tri permettra d'optimiser les tournées de collecte, de réduire la quantité de gasoil consommée et donc de modérer l'impact environnemental. En effet, le nouveau camion de collecte des ordures ménagères pourra transporter 8 tonnes de déchets, tandis que la conception des benes actuelles permet d'en transporter seulement 4 tonnes. "La collecte via le SYDEVOM permet de mutualiser les moyens humains et matériels ainsi que la péréquation des coûts liés au traitement. Le SYDEVOM étant un service public il n'a pas vocation à faire des bénéfices. Les coûts de collecte et de traitement sont ainsi refacturés au prix coutant aux collectivités" complète Gérard Paul, président du SYDEVOM.



Les capacités de stockage soumis à la loi de l'offre et de la demande

La loi Transition Ecologique Croissance Verte oblige à réduire de 50% le tonnage d'ordures mis en enfouissement en 2025 par rapport à 2010. Les capacités autorisées étant nettement plus faibles, les coûts de traitement vont être multipliés par deux. C'est pourquoi la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance, mène de nombreuses actions en faveur du tri, du compostage et de la réduction des déchets sur son territoire. En effet, les deux tiers des déchets jetés aux ordures ménagères et enfouis pourraient être valorisés soit par le recyclage, soit par le compostage. L'objectif est ainsi de détourner toutes les matières valorisables de l'enfouissement.

Informations supplémentaires
sur www.sydevom04.fr

* Excepté dans les communes de les Omergues, Montfroc, Curel, Châteauneuf-Miravail et St Vincent sur Jabron qui pourront aller à la déchetterie de Séderon ou de Château-Arnoux Saint-Auban, ou pourront se rendre sur les autres points de la Vallée.